



Lettre porte fort et succession

Par **mipoma**, le **20/09/2008 à 14:23**

bonjour
malheureusement nous avons perdu notre enfant
il avait 43 ans et il est decede d'un cancer
il etait depuis l'hopital revenu chez nous
on a fait l'hopital a domicile
maintenant on est ennuyes avec les papiers
il n'etait pas marie pas d'enfant
l'assistante sociale nous dis que l'ont n'est ses seuls heritiers
rnde rien il a je crois 1500 euros a la banque
. et a la msa pour le capital deces
je crois que c'est trois mois de salaire ce qui fait 5100 euros
. et il lui devais 400 euros d'indemnites journalieres
rn rn nous n'avons pas d'argent pas de notaire
lui n'avait rien. et ils nous demandent une lettre porte fort
et un certificat d'herediterna
quoi ca sert et comment l'avoir
rn pour la fiche d'heredite le maire ne veut pas le faire.
le notaire chez qui j'ai telephone me dit que ce serait long
car il ne connait pas notre famille
rn bref je ne sias pas quoi faire
rn nous sommes les 2 parents mere pere et il y a 1 soeur et 3 freres
qui est vraiment heritiers . je veux que tout cela se termine merci

Par **Visiteur**, le **21/09/2008 à 19:28**

Rassurez vous, il n'y a rien de très compliqué dans une si petite succession.
Vous devez faire une déclaration de succession auprès de la recette des impôts du lieu de domicile du défunt (emportez un acte de décès).
Pour le déblocage des comptes bancaires du défunt, vous aurez probablement besoin d'un certificat d'hérédité délivré par la mairie ou, à défaut, d'un certificat de notoriété (délivré par le tribunal d'instance).
BON COURAGE A VOUS